

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 306

présenté par

M. Serville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville,  
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

à l'amendement n° 146 de Mme Rossi

-----

**ARTICLE 7**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« des activités ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mention "des activités" risque d'aboutir à l'invisibilisation des territoires les moins peuplés et aux économies les moins productives, comme c'est le cas des Outre-mer et plus particulièrement de la Guyane ou de Mayotte, ce qui résulterait à exactement l'inverse des garanties que vise à apporter cet amendement 146.